

DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE
N° 59/AT/DAL/2018(relance)

Algérie Télécom informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation nationale N° 59/AT/DAL/2018 portant sur **Acquisition de mobilier de bureau pour les besoins du centre technique « station d'atterrissage d'EL DJAMILA ; a été déclarée infructueuse.**

De ce fait, cette consultation est relancée sous le numéro 59/AT/DAL/2018 (relance) pour **Acquisition de mobilier de bureau pour les besoins du centre technique « station d'atterrissage d'EL DJAMILA ».**

Les représentants des sociétés intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **muni d'une demande établie sur papier entête, accompagné du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après:

ALGERIE TELECOM - DIRECTION GENERALE
DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
DEPARTEMENT ELABORATION DES CAHIERS DES CHARGES ET CONTRATS
SERVICE GESTION DES CONSULTATIONS BLOC « E »
RN N°05 CINQ MAISONS, MOHAMMADIA, ALGER

Les offres doivent être composées :

1 - D'une offre technique : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre technique** ».

2 - D'une offre financière : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre financière** ».

Les deux (02) offres technique et financière, accompagnées des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE N° 59/AT/DAL/ 2018(relance)
Acquisition de mobilier de bureau pour les besoins
du centre technique « station d'atterrissage d'EL DJAMILA ».
« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »

- La durée accordée pour la préparation des offres est de **Huit (08) jours** à partir du : **04/07/2018**
- La date et heure limite de dépôt des offres est fixée au **11/07/2018** de **08h00** à **14h00**.
- Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

